

DOSSIER DE PRESSE

Limoges, 1^{er} sept 2026



LIMOGES

ARTS DU FEU
ET INNOVATION

**RENTREE
SCOLAIRE
2026**

Ville de Limoges

MARINE GUITARD

Direction de la Communication

05 55 45 98 94 / 07 65 17 85 83

marine.guitard@limoges.fr

limoges.fr



La rentrée scolaires et les chiffres clés**3**

La rentrée scolaire

Les chiffres clés

Des chantiers ambitieux pour les écoles**6**

Restructurations de groupes scolaires dans le cadre du Nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU)

Les travaux programmés en 2026

Les travaux estivaux 2026 en images

Les équipements numériques

**La restauration scolaire****14**

Une restructuration de l'offre de restauration scolaire

Les tarifs

Les actions de santé

Les petits déjeuners dans les écoles

La formation des cuisiniers et le gaspillage alimentaire

La réussite scolaire, un enjeu majeur**19**

Le Programme de Réussite Éducative (PRE)

Le dédoublement mis en œuvre en REP et REP +

L'étude renforcée

Intervention des ETAPS dans le temps scolaire

**La vie à l'école****22**

Pour les parents

Pour les enfants

Le conseil municipal des enfants au travail**27**

La Ville de Limoges place l'éducation au cœur de ses actions, avec une volonté claire : créer les meilleures conditions d'apprentissage pour chaque élève et chaque enseignant. Les montants engagés témoignent de cette ambition.

En 2025, les dépenses de fonctionnement dédiées à l'éducation atteignent 26,5 millions d'euros, soit 3 190 euros par élève, un montant qui reflète l'importance accordée à la réussite scolaire.

Au-delà des travaux d'entretien réguliers sur le patrimoine bâti, d'un montant 2,169 millions d'euros pour l'année 2025, la Ville s'engage également dans une transformation profonde de ses quartiers. En complément, dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) dans les quartiers de Beaubreuil et du Val de l'Aurence Sud, la Ville consacre aussi des ressources significatives à la modernisation des groupes scolaires Jean-Montalat (5 millions d'euros HT), Gérard-Philippe (10 millions d'euros HT) et Joliot-Curie (11,6 millions d'euros HT). Ces investissements visent à offrir des espaces adaptés, fonctionnels et inspirants, au service de la qualité pédagogique.

200 000 euros ont été alloués en 2025 au renouvellement du matériel informatique, garantissant ainsi aux élèves et aux enseignants des outils modernes et performants pour enseigner et apprendre dans les meilleures conditions.

La Ville a également fait le choix de maintenir un tarif de restauration scolaire particulièrement attractif, variant de 1 € à 5,15 € selon le quotient familial, alors que le coût réel pour la collectivité s'élève à 13,91 € par repas en 2025. Une démarche qui illustre sa volonté d'offrir à chaque enfant, sans exception, un accès à une alimentation de qualité.

Mardi 1^{er} septembre, jour de la rentrée scolaire, le maire de Limoges Guillaume Guérin et Bouchra Dahmani, adjointe au maire en charge de la politique éducative, des activités périscolaires et du conseil municipal des enfants, accompagnés des services municipaux, vont à la rencontre des équipes éducatives et des élèves dans plusieurs établissements :

→ École primaire Victor-Hugo (15, rue Domnolet Lafarge)

De 9h30 à 10h : école maternelle

De 10h à 10h30 : école élémentaire

→ Groupe scolaire des Bénédictins (3, rue Donzelot)

De 10h45 à 11h15 : école maternelle

De 11h15 à 11h45 : école élémentaire

Une opportunité pour échanger, écouter les besoins et réaffirmer l'engagement de la Ville afin de faciliter les apprentissages et garantir la réussite de tous les élèves.



Ce mardi 1^{er} septembre 2026, 8 354 élèves répartis sur 57 écoles et 32 sites, sont attendus dans les écoles maternelles et élémentaires de la Ville.

Les effectifs réels ne seront connus qu'à l'issue de la rentrée scolaire.

Pour la rentrée 2025-2026, nous recensons :

En maternelle : 152 classes

En élémentaire : 266 classes

→ Soit un total de 418 classes pour 8 298 (constat de rentrée 2025).

● Le coût de l'éducation

En 2025, le coût de l'éducation en fonctionnement s'est établi à 3 190 € par élève, soit un coût global annuel de près de 26,5 millions d'euros.

Les principales dépenses sont consacrées au temps scolaire (personnel des écoles achats, fluides, sorties scolaires) et environ 45% des dépenses de fonctionnement financent les activités périscolaires (restauration, garderies du matin et du soir, études).

● Les aides financières de la Ville

La Ville de Limoges a consacré 694 786 € en crédits pédagogiques en 2025, soit 84.66 € par élève, en augmentation de 10.26 % par rapport à l'année précédente.

● Une restauration scolaire modernisée (voir page 15)

→ 2 cuisines centrales (Beaublanc et Roussillon), 25 sites de restauration dont 12 satellites (Beaublanc, Montmailler, La Bastide, René-Blanchot, Jules-Ferry, Artistide-Beslais, Raoul-Dautry, Roussillon, Marcel-Madoumier, Joliot-Curie, Les Bénédictins et Jean-Macé ouverts en 2026) et 13 restaurants traditionnels. Environ 5500 enfants fréquentent quotidiennement la restauration scolaire.

→ La Ville s'est engagée dans un programme pluriannuel de restructuration globale de l'offre de restauration scolaire dont l'objectif est d'ouvrir des restaurants satellites sur les sites scolaires pour permettre aux enfants de déjeuner sur place.

→ Le programme de réussite éducative (PRE) : plus de 790 enfants bénéficient d'un accompagnement dans le cadre de ce dispositif (voir page 20).

la rentrée 2026 à Limoges

LES CHIFFRES CLÉS



26 469 000 €

Dépenses de fonctionnement en 2025 (hors travaux) par la Ville de Limoges, soit 3 190 € par élève.

ÉCOLES MATERNELLES / ÉLÉMENTAIRES

SCOLARITÉ

8 354
élèves inscrits

970
élèves en petite section

418
classes

RESTAURATION

5 500 repas/jour

2 cuisines centrales

- Beaublanc : 4 500 repas (5000 repas à terme)
- Roussillon : 1 000 repas

12 restaurants traditionnels

13 restaurants satellites

ÉTUDES RENFORCÉES

198 élèves
101 filles
97 garçons

9 écoles 16 enseignants 18 études

Ecoles élémentaires : Condorcet, Jean-le-Bail, Jules-Ferry, Landouge, Marcel-Madoumier, Marcel-Proust, Montjovis

Ecoles primaires : Édouard-Herriot, René-Blanchot

PÉRISCOLAIRE

8 100

Enfants scolarisés en moyenne

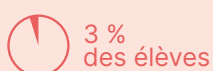
5 315

enfants pour la pause méridienne & restauration



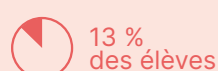
210

enfants en garderie du matin



1 070

enfants en garderie du soir



1 500

enfants en étude surveillée



EFFECTIFS

297 agents :

- 256 animateurs / AESH
- 41 ATSEM

78 agents :

- 62 animateurs
- 16 ATSEM

106 agents :

- 86 animateurs
- 20 ATSEM

110 intervenants :

- 67 animateurs
- 43 enseignants

**DES CHANTIERS
AMBITIEUX
POUR LES ÉCOLES**

Restructurations de groupes scolaires dans le cadre du Nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU)

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU), la Ville de Limoges mène un vaste programme de transformation des quartiers de Beaubreuil et du Val de l'Aurence Sud, visant à améliorer la qualité de vie des habitants, à moderniser les équipements publics et à renforcer l'attractivité de ces territoires.

L'un des volets majeurs de cette requalification urbaine concerne la restructuration de l'offre éducative. À l'issue d'une série d'études territoriales et pré-opérationnelles, la nécessité d'optimiser le maillage scolaire a conduit à une redéfinition stratégique des implantations, des capacités d'accueil et des conditions d'enseignement dans les deux quartiers.

- À Beaubreuil, l'école élémentaire Jean Montalat a fait l'objet d'une restructuration et le groupe scolaire Gérard Philipe va à son tour bénéficier d'une rénovation complète, avec, dès septembre 2026, un début de travaux sur l'école élémentaire.
- L'objectif est la constitution de deux groupes scolaires d'importance équivalente adaptés aux besoins des élèves et aux exigences contemporaines en matière de confort, d'accessibilité et de performance énergétique.
- Dans le Val de l'Aurence Sud, un projet de fusion des écoles Joliot-Curie (maternelle et élémentaire) avec le groupe scolaire Madoumier aboutira à la création d'un nouveau site scolaire structurant, moderne et fonctionnel, capable d'accueillir environ 700 élèves. Ce site rassemblera deux écoles primaires, une unité de restauration, des espaces périscolaires, ainsi que des locaux mutualisés à vocation pédagogique, artistique et associative.

Ces projets éducatifs s'intègrent pleinement dans **une démarche environnementale forte, conjuguant haute performance énergétique, valorisation des énergies renouvelables** (panneaux photovoltaïques), gestion durable des ressources (récupération des eaux pluviales) et **aménagements adaptés** aux usages scolaires actuels.

En repensant l'organisation des établissements scolaires, la Ville de Limoges affirme sa volonté de placer l'éducation au cœur du renouvellement urbain, **en offrant aux enfants et aux équipes pédagogiques des conditions d'apprentissage à la hauteur des enjeux de demain.**

➤ RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN-MONTALAT

Le chantier de restructuration de l'école Jean-Montalat a débuté en septembre 2023 et s'est achevé début juillet 2026.

Les travaux ont porté sur la réhabilitation complète de l'école élémentaire, l'aménagement de la cour, la réfection des toitures terrasses, la reprise des façades et le remplacement des menuiseries extérieures, y compris pour la maternelle et le restaurant scolaire. Par ailleurs, les services municipaux interviennent en régie pour rénover les classes de l'école maternelle.

Le bâtiment sera entièrement opérationnel pour cette rentrée 2026. Par ailleurs, les aménagements pour végétaliser la cour d'école se feront fin d'année 2026 et début d'année 2027.

Une attention particulière a été portée à la performance environnementale :

- Isolation renforcée des toitures
- Installation de protections collectives en périphérie
- Mise en place de panneaux photovoltaïques pour une production électrique en autoconsommation (bâtiment principal, maternelle et restaurant), avec revente du surplus.

→ Coût prévisionnel : 5 millions € HT

→ Subvention de l'État : 1,5 million € (dans le cadre du NPNRU)

➤ RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE GÉRARD-PHILIPPE

Le démarrage des travaux est prévu pour septembre 2026. L'échéancier prévisionnel est le suivant :

- Restructuration de l'élémentaire : septembre 2026 / juin 2028
- Restructuration du restaurant : septembre 2027 / juin 2028
- Restructuration de la maternelle : de septembre 2028 à juin 2029

Durant les deux années de travaux de l'élémentaire Gérard Philippe, les élèves sont accueillis dans les locaux de l'école élémentaire Marcel Proust.

→ Coût prévisionnel : 10 millions € HT

➤ RESTRUCTURATION/CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE JOLIOT-CURIE

Ce projet ambitieux du quartier sud du Val de l'Aurence prévoit le regroupement des écoles Joliot-Curie (maternelle et élémentaire) et de l'école Marcel-Madoumier, située à 450 mètres, de l'autre côté de la RD 941.

Objectifs :

- Création d'un nouveau site scolaire d'environ 700 élèves
- Deux écoles primaires distinctes, chacune allant de la petite section de maternelle au CM2 :
 - Au nord : restructuration du bâtiment existant de l'école élémentaire (21 salles de classe)
 - Au sud : construction d'un nouveau bâtiment (16 salles de classe)

Le site comportera également :

- Une unité de restauration
- Des espaces périscolaires
- Des locaux communs (BCD, salle polyvalente, salle d'arts plastiques)
- Un espace dédié à l'accueil de loisirs associatif, actuellement hébergé dans l'école Madoumier

La démolition des deux bâtiments de la maternelle Joliot-Curie sera réalisée entre septembre et décembre 2026. Le début des travaux de construction de la nouvelle école est prévu début 2027.

→ Coût prévisionnel : 11 600 000 € HT

➤ UNE DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE FORTE

Tous ces projets sont conçus dans une logique de performance énergétique et de développement durable :

- Isolation renforcée
- Maîtrise des consommations énergétiques (chauffage, ventilation)
- Pose de panneaux photovoltaïques
- Récupération des eaux de pluie
- Réemploi de matériaux chaque fois que possible

Les travaux programmés en 2026

Tout au long de l'année, la Ville engage des travaux de rénovation de ses groupes scolaires pour améliorer le confort des élèves et des personnels.

Les travaux dans les bâtiments sont effectués sous le pilotage de la DPIC (direction du patrimoine immobilier et de la construction) et de la direction du développement urbain pour les espaces extérieurs. Ces travaux sont réalisés soit en régie par des agents municipaux soit par des entreprises extérieures.

Le montant des travaux (hors NPNRU (Nouveau Programme de Rénovation Urbaine) et hors restauration) s'élève en 2026 à 2 169 000 € investis par la Ville de Limoges au sein de 10 groupes scolaires.

LES TRAVAUX DE RÉNOVATION 2026



→ ARISTIDE-BESLAIS

- Maternelle : réfection des sanitaires, du bureau de direction et du local Atsem : **184 000 €**

→ LANDOUGE

Maternelle : réfection d'une partie de la toiture de la maternelle : **60 000 €**

→ LES BÉNÉDICTINS

- Végétalisation des cours + préaux de l'élémentaire: **250 000 €**
- Réfection menuiseries extérieures : **200 000 €**

→ LA BRÉGÈRE

- Groupe scolaire : pose d'une VMC au gymnase : **30 000 €**

→ JEAN-MONTALAT

- Maternelle : fin du changement des menuiseries : **160 000 €**
réfection des peintures dans les salles – en régie

→ JULES-FERRY

- Étude alarme incendie : **50 000 €**
Réfection des deux cages d'escalier : **75 000 €**

→ LES FEUILLANTS

- Élémentaire : reprise de l'enduit de la façade : **60 000 €**

→ LES HOMÉRIDES

- Maternelle : remplacement des menuiseries, pose de volets roulants et stores : **150 000 €**
- Élémentaire : réfection de la couverture : **150 000 €**

→ ODETTE-COUTY

- Groupe scolaire : changement des menuiseries extérieures : **330 000 €**

→ VIGENAL

- Groupe scolaire : végétalisation des cours de la maternelle et de l'élémentaire : **500 000 €**

Les travaux estivaux 2026 en images



École des Bénédictins



École des Homérides



École du Vignal

Les équipements numériques

En 2026, la Ville de Limoges consacre un budget de 200 000 € à l'investissement et au renouvellement de matériel informatique dans les écoles.

Ce budget sert en partie au renouvellement de Tableaux Numériques Interactifs (TNI) et d'ordinateurs portables destinés aux élèves et aux enseignants dans les écoles élémentaires.

Les agents de la Direction des Usages du Numérique et des Systèmes d'Information (DUNSI) de la Ville de Limoges assurent l'accompagnement technique des enseignants pour l'utilisation des équipements et la maintenance.



LA RESTAURATION SCOLAIRE

Une restructuration de l'offre de restauration scolaire

La Ville de Limoges s'est engagée dans un programme pluriannuel de restructuration globale de l'offre de restauration scolaire visant, d'une part, à réduire progressivement le nombre d'élèves transportés quotidiennement et, d'autre part, à mettre en place des solutions organisationnelles qui répondent aux normes actuelles en matière d'hygiène et de sécurité alimentaire. Ainsi, chaque année scolaire voit l'ouverture d'un restaurant sur un site scolaire, permettant ainsi aux enfants de déjeuner sur place.

À ce jour, 9 sites scolaires sur les 33 que compte la Ville sont encore dépourvus de restaurants ; environ 1 200 élèves se déplacent en bus pour aller déjeuner sur un autre site.

La restauration scolaire des écoles municipales est organisée à la rentrée à partir de 25 sites de restauration, qui accueillent environ 5 500 élèves.

Sur ces 25 sites, 13 sites de restauration appliquent des modes de préparation traditionnels, les repas sont cuisinés le matin pour être servis le jour-même.

Les 12 autres sites sont des restaurants satellites des Unités de Production Culinaires (UPC) de Beaublanc et du Roussillon (Beaublanc, Montmailler, La Bastide, Marcel-Madoumier, Aristide-Beslais, Raoul-Dautry, René-Blanchot, Jules-Ferry, Roussillon, Joliot-Curie, Les Bénédictins et Jean-Macé ouverts en 2026). Ils bénéficient de repas préparés à l'avance, livrés en liaison froide et remis en température sur place le jour de leur consommation.

À partir de septembre 2026, le restaurant du Vigenal fonctionnera en satellite. Les repas des crèches municipales seront également produits et livrés sur place par la cuisine centrale de Beaublanc, qui est aménagée d'une chaîne de production spécifique lui permettant de réaliser des repas adaptés aux besoins alimentaires des très jeunes enfants.



▾ LES TARIFS

Malgré la hausse du coût des matières premières, **la Ville de Limoges maintient le repas à 1 € pour les familles au quotient familial le plus bas.**

Les tarifs de la restauration scolaire sont maintenus pour 2026-2027 et varient de 1 € à 5,15 € par repas en fonction du quotient familial pour les familles domiciliées à Limoges ayant réservé le repas de leur enfant.

Le coût de revient du repas et l'encadrement des enfants pendant la pause méridienne acquitté par les familles s'établissait à 13,91 € en 2025. **La Ville prend à sa charge 73 % du prix de revient du repas.**

Tranches de quotient familial au 1 ^{er} septembre 2026	Tarifs du repas au 1 ^{er} septembre 2026
Moins de 350	1 €
De 350 à 399	1,75 €
De 400 à 449	2,25 €
De 450 à 549	2,90 €
De 550 à 749	3,40 €
De 750 à 949	4 €
De 950 à 1 199	4,55 €
Plus de 1 199	5,15 €

Tout repas réservé et non annulé est facturé à l'exception des cas suivants : sorties scolaires, classes de découvertes, hospitalisation de l'enfant, exclusion temporaire de l'enfant, éviction pour contagion.

Les familles fournissant un « panier repas » dans le cadre d'un Protocole d'accueil individualisé (PAI) bénéficient d'une minoration du tarif de 30 %.

Une majoration est appliquée aux familles ne résidant pas à Limoges (+ 25 %) ainsi qu'en cas d'absence de réservation (+ 50 %).

➤ LES ACTIONS DE SANTÉ

Concernant la sécurité alimentaire, la Ville de Limoges veille toujours à la qualité des produits servis dans ses restaurants scolaires, en se conformant strictement aux règles en vigueur.

Les diététiciennes et les cuisiniers veillent à l'équilibre alimentaire et à la qualité des menus qui sont élaborés en :

- Respectant les recommandations du Plan National Nutrition Santé
- Privilégiant les produits frais de saison et un approvisionnement bio et local, ainsi 70 % des approvisionnements sont des produits frais, 35 % des approvisionnements sont de qualité et durable dont 12 % de Bio (loi EGALIM), 100 % de la viande est d'origine française, le bœuf est de race Limousine certifiée. La quasi-totalité des desserts est faite maison.

Depuis 2022, des légumes produits en régie municipale sont fournis aux restaurants scolaires (environ 13 tonnes par an).

Les enfants présentant des allergies alimentaires peuvent bénéficier d'un Protocole d'accueil individualisé (PAI) sur prescription d'un médecin. Le mode de restauration est à cette occasion déterminé : adaptation du menu par le personnel du restaurant ou fourniture d'un panier-repas par les parents.

La Ville s'est inscrite dans le programme de l'Union européenne « Lait et fruits à l'école » pour augmenter la distribution pendant le déjeuner dans les cantines scolaires de fruits et légumes, de lait et produits laitiers sous Signe officiel d'identification de la qualité d'origine (SIQO) : bio, Appellation d'origine contrôlée (AOC), Appellation d'origine protégée (AOP), Indication géographique protégée (IGP) et Label Rouge.

Les restaurants scolaires proposent un repas hebdomadaire sans viande ni poisson, contenant davantage de fibres, de minéraux, de vitamines et moins d'acides gras saturés (préconisation de la loi EGALIM).

Dans la continuité des actions engagées par la Ville de Limoges pour lutter contre les perturbateurs endocriniens, la restauration scolaire s'est engagée depuis plusieurs années à ne plus servir dans des contenants en copolymère (gobelet, assiettes et bols) et à remplacer les produits en plastique par des produits en carton. Elle propose par ailleurs, dans les accueils de loisirs, des gourdes en inox à la place de bouteilles d'eau jetables.

➤ PETITS DÉJEUNERS DANS LES ÉCOLES

Depuis 2021, la Ville soutient le programme "petits déjeuners à l'école". La Ville, en lien avec l'État, a souhaité apporter son soutien par la distribution de "petits déjeuners gratuits" dans les écoles maternelles et primaires des territoires les plus fragiles.

La distribution de petits déjeuners poursuit deux objectifs majeurs : la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée et la mise en place d'actions d'éducation à l'alimentation et à la lutte contre

le gaspillage. Le dispositif **Petits déjeuners** s'accompagne d'actions de sensibilisation aux règles d'hygiène alimentaire et d'un volet éducatif inscrit dans le projet d'école. Son développement est actuellement à l'étude pour de nouvelles écoles.

En 2025-2026, 23 écoles et plus de 2 700 élèves ont pu bénéficier du dispositif.

Le petit déjeuner est composé de biscottes, miel, confitures, compotes, jus de fruits et lait chocolaté. Ce dispositif, auparavant financé par l'Education nationale, est désormais en grande partie pris en charge par la Ville, qui en organise également la logistique (commandes de denrées, approvisionnement dans les écoles).

➤ LA FORMATION DES CUISINIERS

Les cuisiniers bénéficient régulièrement de formations destinées à améliorer leurs pratiques professionnelles : réduction du sel dans les menus et remplacement par d'autres types d'assaisonnements, meilleure utilisation des matières grasses, élaboration de menus végétariens...



➤ LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Afin de lutter contre le gaspillage alimentaire, diverses actions sont menées dans les restaurants scolaires : adaptation des menus au goût des enfants et à leur appétit, amélioration de la qualité des produits proposés (produits frais, préparations "maison"), sensibilisation au goût, réalisation de pesées régulières des restes afin de mettre en place des adaptations, installation d'outils pédagogiques (tables de tri, gâchimètre...).

Des dons sont également réalisés auprès d'associations.



LA RÉUSSITE SCOLAIRE, UN ENJEU MAJEUR

Les mesures en faveur de la réussite des élèves

↳ LE PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PRE)

Le PRE s'adresse aux enfants et aux jeunes de 2 à 16 ans qui sont domiciliés ou scolarisés dans un quartier prioritaire de la Ville de Limoges et qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite. Ce dispositif a pour objectif de prévenir les risques de décrochage scolaire, d'identifier les enfants présentant des signes de fragilités. Il s'agit de construire un projet personnalisé favorisant leur réussite scolaire. Selon les problématiques repérées, l'enfant/jeune est orienté soit vers un parcours individuel de 2 h par semaine, soit vers des actions collectives mises en place les soirs, les mercredis ou durant les vacances scolaires.

Les accompagnements individuels sont assurés par des intervenants du service PRE et des associations. Les jeunes sont repérés et orientés par la communauté éducative de chaque quartier prioritaire.

À ce jour, 618 enfants ont bénéficié de ces accompagnements.

L'implication des familles dans l'élaboration du parcours de leur enfant est essentielle. Le dispositif vise également à accompagner et soutenir les familles dans leur fonction parentale. Il s'agit de renforcer les liens avec l'école et les structures associatives.

L'action « Le temps des parents » offre un espace d'écoute, de ressources et de partage axés sur des thèmes en lien avec l'éducation. Ces temps animés par des professionnels se déclinent sous forme de réunions à thèmes et d'ateliers parents-enfants. Cette action a permis au cours de l'année scolaire de valoriser et d'accompagner **plus de 737 bénéficiaires au sein des établissements scolaires.**

Pour l'année scolaire 2026-2027, les actions collectives débuteront le 9 novembre 2026.

↳ LE DÉDOUBLEMENT MIS EN ŒUVRE EN REP ET REP +

Depuis 2017, le dédoublement mis en œuvre pour les élèves de CP et CE1 en REP et REP + se traduit par des effectifs réduits à moins de 15 élèves par classe et par un accompagnement personnalisé des élèves dans l'objectif de parvenir à 100 % de réussite dans la maîtrise des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter et respecter autrui). Le dédoublement s'étend depuis la rentrée 2021 aux grandes sections de maternelle. Assortie de l'obligation d'instruction portée à trois ans, la réduction des effectifs en grande section répond à la nécessité de conforter l'acquisition des fondamentaux dès le plus jeune âge et favoriser la réussite de tous les élèves. La Ville de Limoges accompagne cette mesure en mettant à disposition des salles de classe supplémentaires et du mobilier adapté permettant d'éviter des situations de co-intervention (deux enseignants dans la même classe).

➤ L'ÉTUDE RENFORCÉE

Une étude renforcée est organisée gratuitement pour des groupes de 10 à 12 élèves, du CP au CM2, qui rencontrent des difficultés d'apprentissage. Elle est conduite par des professeurs des écoles volontaires aux mêmes jours et horaires que les études surveillées, quinze minutes après la classe. L'inscription à l'étude renforcée est conditionnée à une reconnaissance d'éligibilité des élèves par les enseignants.

En cycle 2 (CP, CE1, CE2), l'objectif de ces études est d'accompagner les enfants à l'acquisition des savoirs fondamentaux et de développer leur confiance en eux. Dans la perspective d'entrer dans l'enseignement secondaire, elles visent à renforcer l'autonomie des enfants en cycle 3 (CM1, CM2).

Les études renforcées bénéficient du cofinancement de l'Union européenne au titre du Fonds social européen (FSE).

➤ INTERVENTION DES ETAPS DURANT LE TEMPS SCOLAIRE

La Ville de Limoges a souhaité, depuis le printemps 2018, proposer aux enseignants des écoles élémentaires de la Ville l'intervention des ETAPS (éducateur territorial des activités physiques et sportives) sur le temps scolaire.

Auparavant, les ETAPS de la Ville n'intervenaient que dans les temps péri et extra-scolaires. Cette intervention a été mise en place sans charge financière supplémentaire, à masse salariale constante affectée au service.

Les activités retenues doivent toujours faire partie des programmes et textes officiels et sont proposées aux enfants des classes de CM2. Elles s'attachent à respecter les principes suivants :

- Projet portant sur des activités spécifiques où la présence d'un ETAPS est indispensable (activités à encadrement renforcé).
- Les ateliers sportifs se déroulent les après-midis
- Prise en compte des possibilités matérielles de pratiquer l'activité (proximité et disponibilité des installations sportives, disponibilité du matériel pédagogique).



→ Liste des activités sportives proposées : gymnastique, tir à l'arc, basket, vélo (savoir rouler), course d'orientation, volley, base-ball, cirque, tennis de table, escalade, grimpe d'arbre, rollers, escalade, GEA (grimpe encadrée dans les arbres), yoga, skateboard, cross training, etc.

Depuis 2020/2021, les périodes de l'année scolaire sont découpées en 3 trimestres.

L'objectif étant que l'ensemble des classes de CM2 puissent bénéficier de cette intervention sur 2 ou 3 ans.

LA VIE À L'ÉCOLE

Pour les parents

➤ LE PORTAL JEUNESSE POUR TOUTES LES DÉMARCHES EN LIGNE

Le portail jeunesse est accessible aux familles depuis la page d'accueil du site internet de la Ville limoges.fr > "Mes démarches" > "Famille et jeunesse". Point d'entrée unique pour l'ensemble des démarches, ce portail simplifie l'accès des familles aux différents services et prestations proposés par la Ville de Limoges.

Sécurisé et accessible en ligne à toute heure, il permet aux familles de réaliser en toute simplicité différentes démarches liées à la petite enfance, à la scolarité et aux loisirs de leur(s) enfant(s). Un rendez-vous peut être pris pour une inscription scolaire ou le règlement d'une facture.

Depuis son espace personnel, **chaque parent peut ainsi :**

- Inscrire son enfant en crèche, à l'école, à la restauration scolaire et en accueil de loisirs ;
- Gérer les réservations des repas, des jours de présence en accueil de loisirs le mercredi et pendant les vacances ;
- Signaler un changement de situation, une absence ou toute information nécessaire à l'accueil de son enfant ;
- Adhérer au paiement en ligne de ses factures et/ou au prélèvement automatique.

L'espace personnel offre aussi :

- Un espace de stockage numérique sécurisé des documents et justificatifs ;
- Un espace d'échanges avec la Ville ;
- Une consultation de l'ensemble des démarches en cours ;
- Un suivi de l'actualité : menus, dates des commissions d'admission en crèche, programmation des activités et des animations ;
- Des informations pratiques : horaires des écoles, tarifs des services proposés, calendrier de facturation ;
- Une consultation des règlements des crèches, des temps périscolaires et extrascolaires et financiers ;
- L'édition de documents : attestations, autorisations, fiches sanitaires.

Pour les familles rencontrant des difficultés dans l'utilisation de ce portail en ligne, la Ville de Limoges dispose de lieux ressources et de personnel formé pour les accompagner : les espaces multimédias au sein des bibliothèques et les antennes-mairie.

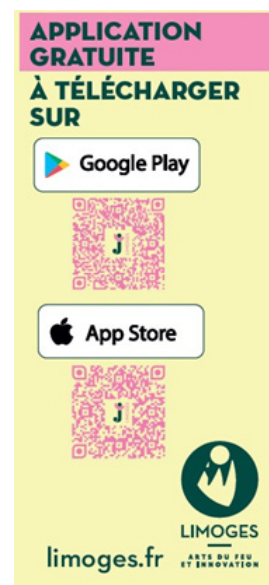


➤ LA RÉSERVATION DES REPAS VIA LE PORTAIL JEUNESSE

En connaissant à l'avance le nombre réel de rationnaires attendus chaque jour, la direction de la Jeunesse optimise la gestion de denrées et les commandes en adaptant le nombre de repas préparés.

➤ L'APPLICATION

Une application mobile est également disponible et gratuite pour les familles.



Pour les enfants

➤ LES RYTHMES SCOLAIRES

Les horaires des écoles s'échelonnent de 8h30 à 8h45 et de 16h30 à 16h45

pour la fin de la classe avec une pause méridienne de 2h05 ou 2h15.

Les horaires de certaines écoles municipales ont été modifiés, lorsque cela était possible, à la rentrée scolaire pour diminuer la pause méridienne de 10 minutes.

Les horaires de quelques écoles ont également été décalés en raison de contraintes de transports et de classes à horaires aménagés musique.

Les horaires des autres écoles municipales demeurent inchangés : 8h30-11h30 et 13h45-16h45.

➤ LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

À l'issue de la classe, une récréation de 15 minutes permet aux parents de venir chercher leur(s) enfant(s). Après la récréation, deux options sont proposées (qui doivent faire l'objet d'une réservation) :

- Une étude gratuite de 45 minutes (élèves d'élémentaire). Au terme du temps d'étude, les enfants peuvent être accueillis en garderie payante jusqu'à 18h15.
- Une garderie jusqu'à 18h15 (payant pour les élèves d'élémentaire et de maternelle). L'extension de la garderie du soir dans certaines écoles au delà de 18h15 est à l'étude pour répondre aux besoins des familles.

Les tarifs des prestations sont fixés en fonction du quotient familial. À titre indicatif, les tarifs de la garderie varient de 0,40 € à 1,40 € par jour et par garderie (matin et soir).

La Ville de Limoges recrute 32 référents périscolaires à plein temps ou temps partiel. Ils sont chargés de garantir le bon fonctionnement des activités périscolaires au sein des écoles maternelles et élémentaires. Ils permettent une continuité éducative entre les familles, les différents professionnels qui encadrent les enfants dans les écoles et les services de la Ville de Limoges.

Ils sont présents dans les écoles entre 8h45 et 18h15 le lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire (leur temps de présence dépend de la taille et de la spécificité des écoles). Pour plus de précisions, les horaires et les coordonnées des référents périscolaires sont disponibles sur le portail jeunesse.

➤ LE MERCREDI DANS LES ACCUEILS DE LOISIRS

Pour la coupure hebdomadaire, les 4 accueils de loisirs de la Ville (Landouge, Beaublanc, Uzurat et Robert-Hébras), labellisés « Plan mercredi » par l'État, accueillent les enfants après inscription et réservation, dès 8h30 et jusqu'à 18h15.

Les offres proposées sont :

- Un accueil à la journée avec un repas à midi
- Un accueil à la matinée avec repas
- Et un accueil à l'après-midi sans repas.
- Les tarifs sont fixés en fonction du quotient familial.

Pour les familles bénéficiaires d'un passeport délivré par la Caisse d'Allocations Familiales(CAF) de la Haute-Vienne, un tarif réduit est appliqué par la Ville de Limoges.



➤ LE RECRUTEMENT DES ANIMATEURS-SURVEILLANTS

La direction de la Jeunesse emploie des animateurs-surveillants pour encadrer les enfants sur les temps périscolaires. **Pour cette rentrée scolaire, près de 400 animateurs-surveillants sont recrutés.**

Des ATSEM peuvent être chargés en totalité des temps périscolaires en école maternelle mais uniquement sur la base du volontariat. À ce jour, 11 écoles disposent d'agents titulaires pour encadrer les enfants en maternelle : Jules-Ferry, Cognac, Vigenal, Condorcet, Léon-Blum, Victor-Hugo, Bénédictins, Jean-Montalat, Montmailler, Montjovis et Bellevue. Des enseignants encadrent également des études surveillées ou renforcées (contrats Ville de Limoges).

➤ ACTIONS DE RECRUTEMENT

Le service périscolaire de la Ville de Limoges développe depuis plusieurs années des actions visant à améliorer le recrutement des agents périscolaires contractuels. Un appel à candidature pour des postes d'animateurs de garderie et de surveillants d'étude (animateur ou enseignant) est en ligne de manière permanente sur le site de la Ville de Limoges, de même pour les postes de référents périscolaires.

Des jobs dating sont mis en place depuis 2023-2024 au sein du service périscolaire afin de recruter les agents. Selon les besoins du service, les candidats sont également reçus tout au long de l'année en dehors des jobs dating. Chaque candidat ayant rempli un dossier de candidature (dont le casier judiciaire et le fichier des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (Fijais) sont vierges) est ensuite reçu en entretien.

Les animateurs périscolaires sont formés par les référents et coordonnateurs périscolaires tout au long de l'année. Ils sont évalués au minimum une fois dans l'année scolaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Un nouveau conseil municipal des enfants a été élu en novembre 2024. Il est composé de 68 enfants scolarisés dans les écoles publiques et privées de Limoges, 34 filles et 34 garçons pour respecter la parité.

Le mandat de 2 ans se terminant, les élections pour le renouvellement du conseil auront lieu le jeudi 19 novembre 2026, dans les écoles élémentaires publiques et privées de Limoges.

Pour être candidat, il faut habiter et être scolarisé à Limoges en CM1 ou CM2. Quant aux électeurs, ils doivent être scolarisés à Limoges en CM1 et CM2 mais ne sont pas obligés d'habiter Limoges.

Dans le respect de la neutralité politique et dans une démarche de démocratie participative, cette instance souhaite contribuer à la formation des citoyens de demain, en impliquant les jeunes dans la vie de leur ville. Répartis en quatre commissions thématiques de travail, les jeunes élus découvrent le fonctionnement de la mairie, proposent leurs propres projets et participent ainsi à l'amélioration du quotidien de tous les enfants de la commune.

Deux séances plénières par an, présidées par Monsieur le Maire, permettent aux jeunes élus de rendre compte de leur travail et de faire valider leurs propositions. Parmi les projets en cours ou réalisés par les jeunes élus, nous pouvons citer la conception d'un guide de survie pour lutter contre le moustique tigre, la mise en place d'un projet intergénérationnel de partage des souvenirs et des rêves avec la Résidence Autonomie Municipale (RAM) des Casseaux, la création d'une Bande dessinée à 2 (BDA2) sur le thème du sport / résilience et l'organisation de visites ludiques et décalées, en nocturne, de lieux emblématiques de la ville, à savoir la mairie et les Halles centrales.

